



Le Nouvelliste S.A.
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'200
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.211
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 5
Fläche: 62'065 mm²

«Je marchais comme Robocop»

SANTÉ Une hanche en métal a empoisonné la vie d'une Valaisanne. Une prothèse qui a été retirée du marché.

GILLES BERREAU

«Ma hanche s'est mise à couiner. On aurait dit Robocop qui marchait dans la rue. L'année suivante, des douleurs sont devenues insupportables», raconte une Valaisanne opérée en 2008 à la Clinique de Valère à Sion pour la pose d'une prothèse en métal. Elle sera réopérée sept ans plus tard alors que des actions en justice et une volonté de changer la loi se déclarent.

«Ta jambe grince!»

«Après mon opération en 2008, j'ai remarqué normalement. Tout allait bien. Je faisais du sport comme avant: de la marche l'été et des promenades à raquettes à neige l'hiver», explique Nicole Gremaud de Vétroz. Mais en 2013, les premiers problèmes sont apparus. «Ma fille m'a lancé un jour: «Maman, tu as ta jambe qui grince quand tu marches.» Des poussières de métal s'échappaient de ma prothèse. Elles ont fait de gros dégâts. Des bouts de cartilages partaient dans tous les sens, explique Nicole. Le frottement de la prothèse induisait des décharges de ions de chrome et de cobalt et un empoisonnement du sang.» Finalement, au début de cette année, il a fallu réopérer cette patiente pour changer la tête de la prothèse, d'une marque suisse, Symbios.

Ce type de matériel, lancé sur le marché dans la première décennie du siècle, n'en est pas à sa première victime en Suisse et dans le monde. Mais aujourd'hui, tant la Clinique de Valère que l'Hôpital du Valais indiquent ne plus utiliser ce

type de matériel.

Plus de 25 cas en Suisse romande

Et ces établissements ne sont pas les seuls. «Nous sommes submergés par les problèmes avec ces prothèses, plus de 25 cas en Suisse romande», indique Sylvain Tschoulin, conseiller juridique à la Fédération suisse des patients. «Ces affaires concernent à 80% la société Symbios. Nous allons les attaquer en justice. Mais la loi est de leur côté et cette société se réfugie derrière elle pour ne pas réagir.»

À Yverdon, le PDG de Symbios se défend: «Notre société s'est montrée très prudente avec cette technologie métal-métal. Et nous l'avons abandonnée en 2011, indique Jean Plé. Nous avons enregistré peu de problèmes et seulement pour certaines prothèses et certains patients plus allergiques que d'autres au cobalt et au chrome. Nous regrettons amèrement cette affaire, mais nous avons respecté les normes qui, à l'époque, n'ont pas permis de découvrir ce problème.»

Et le directeur général de Symbios de souligner que «c'est l'ensemble des fabricants qui a été touché. Toutefois, beaucoup de patients se portent extrêmement bien après avoir reçu une prothèse métal-métal.»

En justice

Président romand de la Fédération suisse des patients, le conseiller national fribourgeois Jean-François Steiert n'est pas du même avis: «La loi suisse n'est pas bien faite. Primo, le délai de prescription de dix ans est relativement court quand on sait que les problèmes n'apparaissent pas toujours immédiatement après l'opération. De plus, la responsabilité du fabricant n'est pas clairement établie. C'est pour



Le Nouvelliste S.A.
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'200
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.211
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 5
Fläche: 62'065 mm²

«... quoi je prépare un projet de loi afin d'introduire un délai de prescription plus long et des conditions plus sévères en matière de responsabilité.»

Chez Symbios, le délai de prescription actuel de dix ans est jugé conforme. *«Le prolonger à vingt ans empêcherait tout simplement les fabricants de sortir de nouveaux produits, alors que des progrès peuvent encore être réalisés, notamment pour les prothèses du genou»*, estime Jean Plé.

Aujourd'hui toujours en convalescence, Nicole Gremaud demande que les frais non pris en charge par la caisse maladie soient réclamés au fabricant de la prothèse. *«Que cette patiente nous écrive et nous transmettrons son cas à notre assurance responsabilité civile»*, indique le PDG de Symbios.

Installée en 2008, la prothèse en métal de Nicole Gremaud, de Vétroz, a été changée cette année. SACHA BITTEL



Les prothèses de hanche métal-métal posent souvent des problèmes. DR



Le Nouvelliste S.A.
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'200
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.211
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 5
Fläche: 62'065 mm²

DANS LES HÔPITAUX D'AUTRES CAS SIGNALÉS

Vice-président du groupe Genolier Swiss Medical Network (GSMN), propriétaire de quinze cliniques dont celle de Valère à Sion, Philippe Glasson confirme que le cas de Mme Gremaud n'est pas isolé. «*Nous avons enregistré d'autres cas. Tous ceux qui ont fabriqué ce genre de matériel ont rencontré des problèmes. Mais nous n'en posons plus depuis longtemps.*» Même si elles faisaient à la base l'unanimité dans la communauté médicale.

À l'Hôpital du Valais, Yvan Arlettaz, chef du Service d'orthopédie du Centre hospitalier du Valais romand, affirme: «*Depuis mon arrivée à l'Hôpital du Valais, en septembre 2009, il n'a été posé aucune prothèse totale de hanche métal-métal. Celles de la marque Symbios, qui doivent être changées dans environ 20 à 30% des cas, n'étaient plus installées depuis 2005*

environ.» Un rapport scientifique de la Communauté européenne, datant de 2014 et que «*Le Nouvelliste*» s'est procuré, parle de «*destructions sévères du tissu osseux et des tissus mous*». Ce comité propose des recherches afin que les métaux puissent être remplacés par d'autres matériaux moins risqués. Pourtant, ce type de prothèse n'a pas été interdit, ni en Europe ni en Suisse, bien que plusieurs fabricants y aient renoncé. Peter Balzli, porte-parole de Swissmedic, l'autorité suisse de contrôle et d'autorisation des produits thérapeutiques, précise qu'«*elles font l'objet d'une surveillance plus étroite*». **GB**